Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261009-TH_DCM_2026_82-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 octobre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
5 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 14

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, : M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à M Anthony LEBRETON

Membres absents : M. Pierre LAURENT

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-82
Commerce 9 Rue de la Libération : Acquisition

M Pierre LAURENT, concerné à titre personnel, quitte la salle du conseil et ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Lors de la séance du 4 septembre 2026, le conseil a validé le principe de se porter acquéreur des murs pour faciliter la reprise du fonds de commerce par un tiers. La proposition a été acceptée par le vendeur et le repreneur. Il est donc proposé au conseil de valider l'acquisition des murs (commerce et logement) pour 160 000€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

-Valide l'acquisition des bâtiments situés 9 rue la Libération pour un montant de 160 000 € net vendeur sous réserve que le repreneur confirme, lui aussi son achat
-Prend à sa charge les frais notariés liés à cette acquisition
-Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)